Patrimoine

# LA POSTE DE NURIEUX

Dominique CAILLÉ



*Un matin de 201?, il manque un son habituel aux oreilles des Riclets (1). Ces derniers, dans les heures qui suivent, s'interrogent, interpellent leurs voisins, questionnent le marchand de journaux proche, la station-service en vis à vis :* ***la cloche de l'horloge de la Poste ne sonne plus !*** *Certains regrettent déjà ce son familier qui rythmait leurs heures, d'autres s'en félicitent : eh oui ! elle sonnait aussi la nuit.*

Mais la cloche de Nurieux ne sonnait pas comme pour la grande majorité des cloches en France depuis un clocher d'église. Car point de clocher à l'horizon, exceptés celui au loin de Volognat et sur les hauts, celui de Mornay dont Nurieux n'était encore qu'un petit hameau en cette fin du XIX$^{e}$.

## Alors pourquoi une cloche sur le bâtiment de la Poste ?

Son histoire sera longue et commence par une **première poste** que l'on peut estimer consécutive à la construction de la ligne de chemin de fer Bourg – La Cluse en **1877**. Cette dernière entraînera celle d'une gare et de fait, le courrier circulant par ce nouveau moyen de transport, une poste sera attendue pendant… 24 ans.

Comme il est habituel à cette époque, la commune aura charge de fournir et financer les locaux et le traitement du facteur pour les Postes et Télégraphes (2).

**L'année 1895, le 8 août,** les élus de Volognat et de Mornay s'entendent pour supporter par moitié les frais engendrés (3), la commune de Mornay se propose d'assurer la distribution des dépêches télégraphiques. Mais l'Administration ne donnera pas suite à ces propositions.






**Le 18 février 1899** les élus de Mornay avec leur maire M. Garvaz ainsi que M.M Reffay et Bellon de la toute nouvelle minoterie construite en 1890, interpellent l'État :

« *Considérant que le retard apporté par l'Administration à la création d'un bureau de poste et télégraphe ou d'un bureau de facteur-receveur avec télégraphe demandé par délibération en date du 2* [écrit manquant] *nuit considérablement au commerce et à l'industrie établis à Nurieux et dans les environs le Conseil Municipal renouvelle sa demande de création d'un facteur receveur de l'État avec télégraphe en tant au moins, en attendant mieux d'un facteur receveur municipal avec télégraphe […].*

*Le conseil demande également à être rattaché à la ligne téléphonique de Bourg à Nantua […]* ».

Leurs voix furent cette fois entendues, car en date du **24 septembre 1899**, il est noté :

« *Le conseil municipal considérant que le bureau de poste de Nurieux étant à la veille de s'ouvrir au public, accepte la liste de souscriptions faites à ce sujet dans la commune et l'engagement par lequel M.M Reffay et Bellon minotiers à Nurieux s'engagent solidairement à verser dans la Caisse municipale de la commune de Mornay, la moitié des dépenses annuelles de quelque nature qu'elles soient, à charge de la commune, occasionnées par le fonctionnement du bureau de poste et télégraphe de Nurieux […]* ».

**Le dernier trimestre 1899** des locaux (logement et bureau) contigus par le toit à l'Hôtel de la Gare, seront loués au sieur Jardin propriétaire des deux. [*cf revue Histhoiria n°10 page 20*] pour y installer le bureau de poste et loger le facteur et sa famille.

Durant les années qui suivirent, le Conseil Municipal et son Maire M. Garvaz se plaindront régulièrement « *[…] de la lourde charge de fonctionnement du bureau de poste et demande une prise en charge de l'État* ». En 1903, un contrat de location de neuf ans est établi avec M. Jardin pour la somme de 250 F … l'État n'offrant que 150 F. Peu de chose a changé en ce XXI$^{e}$ siècle !

Depuis cette Poste, appelée Bureau de Distribution, un facteur assurait la distribution du courrier et la tenue du bureau.

Au cours de ces années, le service des Postes et Télégraphes, qui inspectait les locaux dépendant de ses services, a noté régulièrement : « *[…] local loué, notoirement insuffisant privé de toutes commodités [...]* ».

**Le 19 juin 1927** Le Conseil Municipal avec son maire M. Montange délibèrent :

« *[…] Le Conseil Municipal*

*Devant la demande de location exagérée […], de proposer au bailleur les conditions suivantes […] 1.200 fr par an, à la charge au bailleur de faire les réparations reconnues urgentes par l'administration, […]. En cas de non entente avec le bailleur la commune fera construire un bureau de poste suivant le modèle exigé par l'administration* ».

Ceci est la première mention écrite concernant la **future nouvelle poste**. Et dès le 29 juin 1927, l'architecte Eugène Vernède (4) de Nantua réalise un premier plan. On notera sur ce plan un bâtiment très simple avec l'inscription Mornay et en dessous section Nurieux puis Postes au pluriel, mais Télégraphe et Téléphone au singulier. Aucune indication du lieu d'implantation n'est mentionnée.




**Le 23 novembre 1927** le Conseil Municipal approuve la signature d'un nouveau bail de neuf ans à compter du 1er juillet 1928 pour les locaux de M. Jardin. Le prix annuel sera de 1 200 F dont 350 F à la charge de l'État. « *[…] Les réparations demandées par l'Administration, seront à la charge de la commune en ce qui concerne la cuisine du facteur-receveur, le bureau et la salle d'attente et ainsi que la réfection de l'enseigne. Les réparations pour les chambres du 1er seront supportées par M. Jardin* ».

Cette délibération indique que le **projet de nouvelle poste est annulé**. Elle fait suite à un manque de moyens financiers de la commune et à des problèmes sociaux en France liés à l'inflation et l'accroissement de la dette publique.

À la date du 28 juillet 1928 la commune effectue les réparations urgentes. Mais le propriétaire ne s'exécute pas pour sa partie.

**13 mars 1932** délibération du Conseil Municipal, M. Montange maire :

« *Monsieur le maire invite le conseil municipal à examiner la situation du bureau de poste de Nurieux actuellement installé dans un local loué, notoirement insuffisant privé de toutes commodités et que la commune sera tenue d'abandonner à bref délai.*

*Le conseil Municipal*

*Considérant […] que la commune ne trouvera pas à louer d'autre local convenable.*

*Après en avoir délibéré.*

*Décide en principe de construire un bureau de poste agencé de façon moderne et convenable pour le logement du facteur-receveur. Décide que ce bureau de poste sera construit au bord de la Route Nationale N°79, à 200 mètres environ de la gare, sur le terrain appartenant à la commune [...]* ».

La commune prévoit donc de **faire construire** sur le terrain du champ de foire, le long de la route nationale **une poste moderne** et **proche de la gare**. Cette dernière information pourrait avoir son importance à propos d'un choix qui sera fait ultérieurement.

Pour le financement, le maire ayant sollicité le sénateur Chanal, le ministère des Postes, Télégraphes et Téléphones écrit à ce dernier :

« *[…] sur la commune de Mornet […] La subvention accordée est fixée à 20 % du montant de la dépense engagée avec un maximum de 20 000 f. Le bail […] une durée de 18 ans au moins. Le loyer sera fixé au maximum autorisé par la loi c'est-à-dire 750 f. par an [...])* ».

**Le 27 novembre 1932** le maire présente à son Conseil les nouveaux plans et devis établis par le même architecte M. Vernède.

« *[…] conformes aux désidérata de l'administration des Postes et des Télégraphes […] le montant compris imprévus et honoraires de l'architecte s'élève à 164 000 francs. […].*

*Le Conseil Municipal […] Décide de construire […]. Décide de faire face à cette dépense de la façon suivante : Emploi de la subvention accordée 20 000 frs. Emprunt à contracter [...] consentis par la Caisse de Crédit aux Départements et Communes pour 144 000 frs. […] et le remboursement de cet emprunt en 40 années. [...]* ».

L'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones est un service d'État, mais notons qu'elle ne met à disposition de la commune qu'une bien maigre subvention et que celle-ci s'endette pour 40 ans !

Hélas, une nouvelle fois le facteur devra rester dans des locaux « *notoirement insalubres* ». Crise économique, instabilité ministérielle, scandales financiers, émeutes et grèves viennent impacter le noble choix de la petite commune de Mornay.

**26 décembre 1934** l'architecte M. Vernède remet de nouveau à la Mairie devis et plans « *[…] d'après les directives de l'administration des Postes et Télégraphes et qui a reçu son agrément […]. Pour un coût d'environ 150.000 frs comprenant outre le bâtiment et le logement, mobilier (écritoire, banquette, porte-manteaux, guichet) et horloge [...]* ».

Le bâtiment dessiné par l'architecte est un spécimen de l'architecture des années 1930. Et apparaissent, cette fois, **deux grands cadrans d'horloge**, l'un orienté vers la nationale et l'autre vers l'est.

Pourquoi l'architecte a-t-il dessiné ces horloges ?

- Peut-être est-ce un « *des désidérata de l'administration des Postes et des Télégraphes* » Aucun document dans les archives de la mairie ne permet de l'affirmer ou l'infirmer.
- Une autre supposition pourrait prévaloir et émaner de discutions informelles au sein du Conseil Municipal. Revenons à la gare. Qui dit circulation de trains, dit horaires. Les voyageurs et le chargement – déchargement des marchandises doivent s'y conformer. Sur les cartes postales de l'époque, point d'horloge à l'extérieur. On peut en supposer une à l'intérieur de la gare. Les quidams à l'extérieur n'ont que la montre à gousset pour certains ou pour d'autres quelques bracelets-montres rares à cette époque, ne reste que le soleil ! ou le son lointain des cloches de Volognat ou Mornay pour connaître l'heure. Mais si le train part à 10h24 difficile pour bon nombre de savoir l'heure précise. Ah si ! en regardant l'un des deux cadrans de la future poste qui seront visibles de loin. Mais cela ne reste qu'une supposition.

Au résultat du compte d'exercice de 1934 approuvé le **14 février 1935** concernant les locaux de la poste et le fonctionnant des services, il est inscrit :

- *Recette : redevance bureau de poste Nurieux 62,50 frs/mois (750 frs/an)*
- *Dépenses : 850 frs loyer bureau de poste Nurieux*
  *100 frs gérance du téléphone à Heyriat*
  *85 frs au porteur de dépêches.*

Manque à la commune les 100 F d'écart de loyer, plus les 100 F pour le téléphone à Heyriat, plus les 85 F pour le porteur de dépêches (télégrammes et autres courriers urgents), soit 285 F. Les finances restent toujours le grand le grand problème des communes quelques soit les époques.

Une note du Maire (non datée mais certainement contemporaine à ce compte d'exercice) rappelle que :

1. « *Le montant du loyer (750 frs par an) suffira tout juste à payer les impôts et l'assurance du nouveau bâtiment, ainsi que les frais d'entretien.*
2. *Ce loyer fixé par la loi ne peut-être augmenté.*
3. *Il faut désigner le bureau : Bureau du facteur-receveur et non Bureau de poste* ».

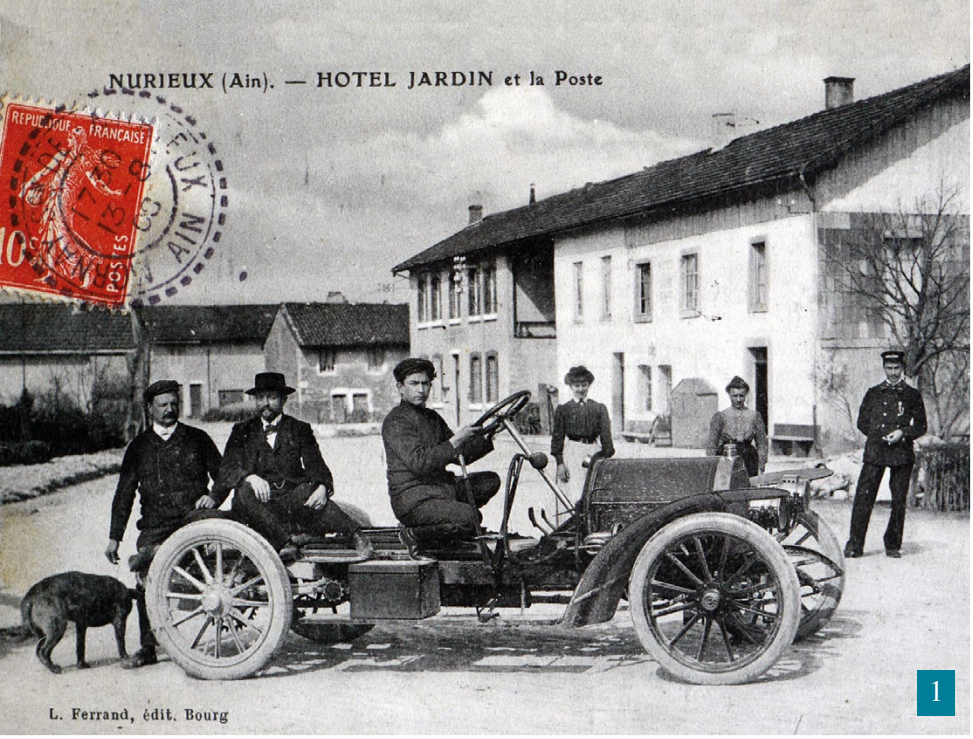


1

Ministère
des Postes, Télégraphes et Téléphones
Le Conseiller d'État
Directeur du Service Central

PARIS, le 6 JU

2

Département de l'Ain — Arrondissement de Nantua
Commune de MORNAY

**ADJUDICATION**
DE TRAVAUX COMMUNAUX

Le Dimanche 29 Décembre 1935, à 10 heures, aura lieu dans la salle de la Mairie de Mornay, l'adjudication des travaux de

**Construction d'un Bureau de Poste**

| | |
|---|---|
| Montant des Travaux à adjuger | 107.212, 42 |
| Somme à valoir pour imprévus | 13.827, 58 |
| Total | 121.040, 00 |

Renseignements à la Mairie de Mornay et chez M. Vernède, architecte à Nantua.
Visa des certificats 8 jours avant l'adjudication par l'architecte, auteur du projet
*Le Maire :* Louis MONTANGE

3

*1. Hôtel Jardin et la première Poste 1908*
*2. En-tête courrier du sénateur Chanal*
*3. Adjudication 29 décembre 1935*
*4. Titre pour plan d'architecte*
*5. La gare, l'hôtel Jardin et la première Poste après 1914*
*6. Premier plan du 29 juin 1927*
*7. Plan du 26 décembre 1934, façade côté champ de foire*
*8. Plan du 26 décembre 1934, façade côté route*

4

COMMUNE DE MORNAY
BUREAU DE POSTES A NURIEUX

5

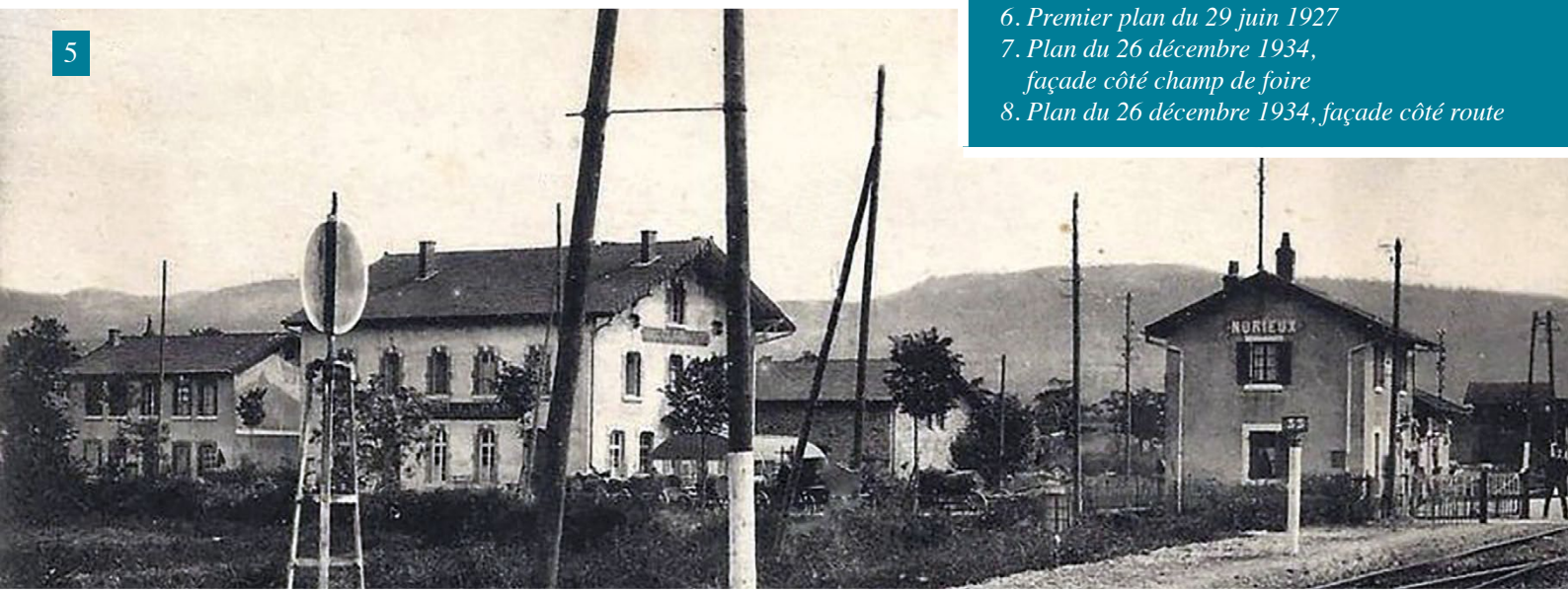


6

Façade sur route




FAÇADE S/ CHAMP DE FOIR

7

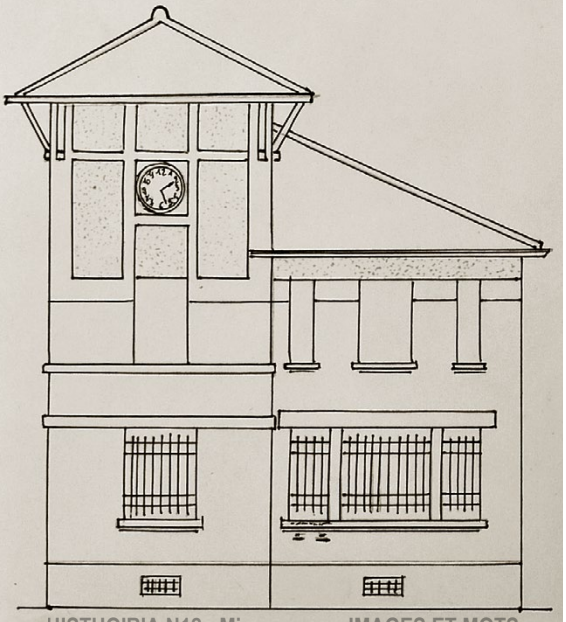

FAÇADE S/ ROUTE

8

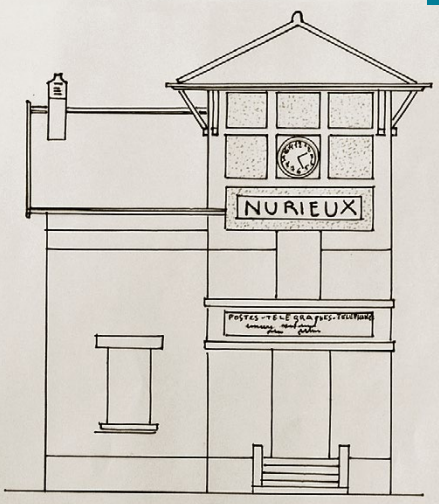


Échelle 1 c/m p m

**19 mai 1935** le maire Louis Montange délibère avec son Conseil :

« (…) *mais en raison des conditions économiques défavorables à ce moment* [1932 - 34] *il a jugé utile de surseoir à l'exécution de ce projet.*

*La situation économique actuelle permettant d'obtenir de meilleurs prix et d'autre part le bail du bureau* [de poste] *actuel venant à expiration le 1er Juillet 1937. Monsieur le Maire a fait dresser un nouveau devis, sans aucune modification du plan primitif* [plan du 26 décembre 1934] *(…). Décide (…) accepte le devis (…) à 150 000 francs. (…) Décide qu'il sera fait face à la dépense au moyen d'un emprunt amortissable en 30 ans (…). Décide que ce bureau sera construit au bord de la Route Nationale (…). Accepte que ce bureau soit loué à l'Administration pour une durée de 18 ans moyennant un loyer annuel de 750 francs (…)* ».

Le coût réel du bâtiment et de ses aménagements intérieurs sera de 117 055 frs. Il est aussi a noter la mention « *sans aucune modification du plan primitif* ». Aucun clocheton ou campanile n'apparaissent sur ces plans.

**1935 : 27 mai** dossier en préfecture qui ne l'approuvera que le 16 octobre – **24 septembre** approbation par le ministère des Postes, Télégraphes et Téléphones sous le n° 4162 – **2 octobre** approbation par le directeur régional de Lyon M. Bouchez – **13 octobre** vu et approuvé par le Maire – **15 et 16 novembre** signature de l'emprunt – **29 décembre** publication de l'offre d'adjudication qui sera remportée par l'entreprise Richerot de Saint-Martin-du-Fresne.

**1er janvier 1936** emprunt de 150 000 francs sur trente ans auprès de la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse. ■

**Vous découvrirez dans un prochain numéro que l'histoire de cette poste est loin d'être terminée.**

*Renvois*

*(1) Ancien gentilé des habitants de Nurieux.*

*(2) Les administrations des Postes et celle du Télégraphe fusionnent en 1879 sous un seul ministère. Puis en 1889 viendra s'y ajouter la Société Générale des Téléphones dont le monopole est repris par l'État. Cette administration regroupée sera dépendante successivement des ministères des Finances puis celui du Commerce et de l'Industrie ou encore des Travaux Publics. En 1930 un ministère des Postes, Télégraphes et Téléphones est créé, il deviendra en 1959 ministère des Postes et Télécommunications.*

*(3) Les communes de Mornay (Nurieux - Crépiat - Vers) et Volognat (Berthiand) fusionneront le 1er mars 1973.*

*(4) Cet architecte dressera entre autres les plans des premières Habitations à Bon Marché (HBM) à Bellegarde en 1922. Cette appellation deviendra plus tard Habitation à Loyer Modéré ou Modique (HLM).*

*Remerciements*

*- Merci aux Riclets qui m'ont ouvert leur porte et répondu à mes questions, même si d'aucuns n'a su me donner la fameuse date.*

*- Merci au personnel de la Mairie et à Madame le Maire Arlette Berger pour leur disponibilité et leur accueil.*

*Bibliographie*

*- Pré-inventaire canton d'Izernore, p127-141.*

*- Archives communales, 1M4 – 1D4.*

*- Site internet de la Fédération Française des Associations Philatéliques : https:/wwwffap.net/philatélie/lexique.*